

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 2 septembre 2020

Le 2 septembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, BARRÉ Gilles, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, BEAUGEOIS Anthony, VAUFREY James, WOLTER Denis, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 4 juillet 2020, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire rappelle que la modification du PLU, effectuée selon une procédure simplifiée vise à adapter l'article 7 de la zone AUa destinée aux activités artisanales afin de permettre l'implantation des constructions sur les limites séparatives à condition que des mesures soient prises pour éviter la propagation des incendies (mur coupe-feu).

Le Maire rappelle :

- qu'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée a été affiché en mairie et publié dans le journal l'Union le 30 mai 2020
- que le dossier a été mis à disposition du public en mairie du 15 juin au 16 juillet
- qu'un registre d'observation a été mis à disposition du public sans que celui-ci soit utilisé
- que les personnes publiques associées ont été consultées et n'ont pas émis d'avis défavorable

Le projet de modification simplifié tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est donc prêt à être approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée du PLU.

Demande de subvention au Conseil Régional

Dans le cadre du projet de construction de la salle socio-culturelle il convient de délibérer afin d'autoriser le Maire à demander une subvention au Conseil Régional de la Région Grand Est.

Le maire rappelle que le dossier d'avant-projet sommaire a déjà été présenté au Conseil Régional et que nous avons obtenu un accord de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Budget : Décision modificative

Le Maire rappelle la délibération n°2573 du 14 Juin 2017 portant approbation du projet du centre de secours de Tours-sur-Marne et de la participation financière, sur 3 ans, y afférente.

Le 1^{er} acompte a été réglé par mandat administratif le 17 juin 2019, les deux autres paiements seront réalisés en 2020 et 2021.

Il convient d'amortir ces dépenses sur 5 ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'amortissement sur un an et autorise le Maire à prévoir la somme de 24 514 € aux budgets 2020, 2021 et 2022.

Point sur les subventions

- Le club de football "Sporting Club Côte des Noirs" a adressé une demande de subvention à la commune.

Le Conseil Municipal, lors de sa dernière séance avait décidé de conditionner la subvention à la présentation par l'association de son budget prévisionnel.

Celui-ci ayant été adressé à la Mairie, le conseil municipal se prononce favorablement et décide d'attribuer 250 € d'aide au "Sporting Club Côte des Noirs"

- Le club "Gym Tours" a adressé à la commune une demande de subvention en date du 19 août 2020.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande pour 2 raisons principales :

- Il convient que les demandes de subvention parviennent à la mairie avant le vote du budget. Celui-ci ayant été voté le 17 juin, l'enveloppe dédiée aux subventions est figée ;
- La commune subventionne les associations communales et peut décider d'aider les associations extérieures qui accueillent des enfants de notre commune.

Il a toujours été décidé de ne pas subventionner les loisirs des adultes, cette position est maintenue.

Etude de devis

- **Aménagement de la parcelle laissée libre suite à la démolition des granges**

Un devis de l'entreprise BOITUZAT a été reçu pour la réalisation d'un parking en stabilisé et l'aménagement d'un espace vert sur cette parcelle.

Ce devis comprenant les terrassements, la mise en œuvre de GNT, la fourniture et pose de bordures et bordurettes, la mise en place de terre végétale et son nivellement s'élève à 16 015,00 € HT, soit 19 218,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal est favorable à cette réalisation.

- **Démolition du Foyer**

La commission bâtiment ayant émis l'idée de conserver la dalle et les réseaux existants, un devis de l'entreprise BOITUZAT a été reçu pour la démolition de la superstructure du Foyer pour un montant de 8 950,00 € H.T., soit 10 740,00 € T.T.C.

Avant de décider de cette démolition il convient de faire réaliser un diagnostic amiante avant travaux.

La décision sera prise quand nous auront ce diagnostic.

- **Porte de l'église**

Il convient de remplacer la porte d'accès à la tribune de l'église.

Un devis de l'entreprise RIBERE de Châlons-en-Champagne a été reçu pour la fabrication et pose d'une porte en frise sapin sur barres et écharpes pour le montant de 1 332,30 € H.T., soit 1 598,76 € T.T.C.

Suite à l'examen de ce devis Rémy SINNER propose de réaliser cette porte pour la commune.

Le conseil Municipal valide cette proposition

- **Remplacement de la tonnelle des pompiers**

Les pompiers avaient prêté leur tonnelle pliante à la commune pour les festivités de Noël 2019.

Celle-ci a été détruite suite à un fort coup de vent, il convient donc de la remplacer.

Deux devis ont été reçu :

- tonnelle de 4X8 m sans murs pour un montant de 1 134,00 € H.T., soit 1 360,80 € T.T.C.
- tonnelle de 4X8 m avec ses murs pour un montant de 1 421,00 H.T. , soit 1 705,20 € T.T.C.

Celle à remplacer ayant des murs, le Conseil Municipal décide l'acquisition de la tonnelle avec les murs.

- **Balayeuse**

L'achat d'une balayeuse/désherbeuse est envisagé par la commune : une démonstration de ce type de matériel sera réalisée pour les élus le 10 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 8 septembre 2020.

Le Maire,



Romain SINNER